Démarche : Appel à projets 2024 : Collectifs d'agriculteurs engagés dans la

transition agro-écologique - Volet "Emergence de groupes 30 000"

Organisme : Service Régional de l'Alimentation, Direction Régionale de

l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Centre Val de Loire

Identité du demandeur

Email	
Etablissement	
SIRET	
Dénomination	
Denomination	
Forme juridique	

Formulaire

Dans le cadre de l'appel à projets « Collectifs d'agriculteurs engagés dans la transition agro-écologique » lancé en juin 2024 en région Centre – Val de Loire, les collectifs dits « 30 000 » sont accompagnés à la fois à travers leur reconnaissance et le financement de leur animation, mais également à travers une phase d'émergence visant à faire émerger davantage de groupes sur le territoire de la région Centre – Val de Loire.

Ce volet « émergence – 30 000 » vise ainsi à faire émerger des projets de collectifs d'agriculteurs dans la perspective d'être reconnus « groupes 30 000 ». Les groupes « 30 000 », instaurés en 2016 dans le cadre du plan Ecophyto 2 puis réaffirmés dans le cadre du plan Ecophyto 2+, sont des collectifs d'agriculteurs œuvrant en faveur de la réduction des usages, des risques et des impacts des produits phytopharmaceutiques (PPP). Cet appel à projets propose le financement d'une phase d'émergence, d'une durée maximale d'un an, permettant aux collectifs de se constituer afin d'établir un programme d'action collectif dédié à la réduction d'usage des produits phytopharmaceutiques. Le financement attribué pour cette phase d'émergence est issu de l'enveloppe régionale Ecophyto gérée par l'agence de l'eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie. Pour être éligible aux aides du 11ème programme de l'agence de l'eau concernée, le montant des dépenses présentées dans la candidature doit être supérieur à 10 000 € sous peine d'inéligibilité de la demande. Par ailleurs, en prenant en compte le taux de financement de l'agence de l'eau concernée, le montant plafond d'aide est fixé à 10 000 € hors taxe (HT).

L'objectif de cet appel à projets « émergence – 30 000 » est de financer sur une durée d'un an maximum, l'émergence de collectifs d'agriculteurs souhaitant se constituer sur un territoire autour d'un projet de réduction significative de l'usage des produits phytopharmaceutiques.

Les projets retenus devront aboutir, à l'issue de la phase d'émergence, à la définition d'un programme d'action collectif. Ils pourront ainsi déposer l'année suivante un dossier de candidature pour la reconnaissance et le financement de l'animation d'un groupe « 30 000 » pour une durée de trois ans.

Récapitulatif de la demande

Nom de la structure porteuse		
Territoire concerné par le projet		
Nombre d'exploitations du groupe		

Appel à projets 20	024 : Collectifs d'agriculteurs engagés dans la transition agro-é	cologique - Volet
Intitulé du projet		
Résumé succinct du pro	jet	
Durée du projet (1 an m	aximum)	
Coût global du projet		
Identification d	lu porteur du programme d'action	
Identification de la stru	cture porteuse du projet de programme d'action	
Nom/Raison sociale		
N° SIRET		
SIRET		
Dénomination		
Forme juridique		
Statut juridique		
Adresse du siège		
Code postal		
Commune		
Téléphone		
Courriel	7	
Identifiant du représent Président ou autre	ant légal e personne désignée par les statuts	
NOM et Prénom		
Fonction		

Appel à projets 2024 : Collectifs d'agriculteurs engagés dans la transition agro-écologique - Vole
Téléphone
Courriel
Identifiant du responsable du projet de programme d'action
NOM et Prénom
Fonction
Téléphone
Courriel
Pièce justificative à joindre en complément du dossier CV de l'animateur
Expérience dans la conduite d'un projet et dans l'animation : joindre un CV de l'animateur
Missions de la structure porteuse du projet de programme d'action
Description des missions de la structure porteuse Domaine d'intervention de la structure / Expérience en termes d'animation de groupe / Liens déjà établis avec les agriculteurs membres du collectif
Pièces à joindre au dossier
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Dossier de candidature
Téléchargez le document vierge ci-joint, complétez-le et déposez-le avant le 20 juillet 2024
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Lettres d'engagement des agriculteurs
Téléchargez le document vierge ci-joint, complétez-le et déposez-le avant le 20 juillet 2024